

**Division des personnels enseignants
DPE**

Versailles, le 17 septembre 2026

Réf. : DPE 2026-035
Affaire suivie par :
Maxime POUJADE - DPE 4

ce.gestion-collective@ac-versailles.fr

Diffusion :
Pour attribution : **A** Pour Information : **I**

	Rectorat	A	INSPE
A	DSDEN	A	Universités et IUT
	78	A	Gds. Etabs. Sup
	91		CANOPE
	92		CIEP
	95	A	CIO
A	Circonscriptions	A	CNED
	78		CREPS
	91		CROUS
	92		DDCS
	95		78
A	Lycées		91
	78		92
	91		95
	92		DRONISEP
	95	A	INS HEA
A	Collèges		INJEP
	78		SIEC
	91		Unités pénitentiaires
	92		UNSS
	95		Associations de parents d'élèves académiques
	Écoles		78
	78		91
	91		92
	92		95
	95		
	Écoles privées		
A	Collèges privés		
A	Lycées privés		
	MELH		
	LYCEE MILITAIRE		
A	EREA		
	ERPD		

Nature du document :

- ☒ Nouveau
☐ Modifié

Le présent document comporte :

Circulaire 3 p.
Total 3 p.

Étienne Champion
Recteur de l'académie de Versailles

à

**Mesdames et Messieurs les Directeurs
Académiques des services de l'éducation
nationale
Mesdames et Messieurs les Présidents
d'Université et Directeurs des grands
établissements d'enseignement supérieur
Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissements de l'enseignement public
Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissements de l'enseignement privé
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'éducation nationale
Mesdames et Messieurs les Directeurs de CIO**

Objet : Calendrier prévisionnel 2026-2027 des opérations relatives à la carrière des personnels enseignants, d'éducation et psychologues du 2nd degré public

Référence(s) : Lignes directrices de gestion académiques relatives aux promotions à la valorisation des parcours professionnels des personnels de l'académie de Versailles du 4 mars 2025

POINTS CLES : PRESENTATION DU CALENDRIER DES OPERATIONS COLLECTIVES 2026-2027
NOUVEAUTES : -
CALENDRIER : 01/09/2026 AU 15/09/2027

La présente circulaire a pour objet de porter à la connaissance des personnels enseignants (agrégés, certifiés, PLP, PEPS), CPE et PsyEN du 2nd degré public le calendrier prévisionnel des opérations d'avancement d'échelon, de promotion de grade et de rendez-vous de carrière pour l'année scolaire 2026-2027.

Elle concerne également les personnels issus d'un concours de l'enseignement public mais affectés dans l'enseignement privé sous

contrat. Les maîtres contractuels de l'enseignement privé sous contrat sont invités à se rapporter aux circulaires publiées par la DEEP pour avoir connaissance des opérations les concernant.

Conformément aux engagements pris dans les lignes directrices de gestion académiques, l'académie accompagne à chaque étape les personnels concernés pour leur rappeler les échéances des différentes campagnes, leur indiquer les modalités de traitement de leur situation et les informer de la publication des résultats. A ce titre, il est conseillé à chacun de consulter régulièrement son adresse courriel académique.

Les campagnes d'avancement à la hors classe et à la classe exceptionnelle feront l'objet de circulaires spécifiques, détaillant notamment les modalités d'examen des dossiers et de saisie des avis des évaluateurs.

I. AVANCEMENT D'ECHELON A L'ANCIENNETE

Les avancements d'échelon devant intervenir pendant l'année scolaire 2026-2027 seront visibles par les intéressés sur I-Prof le **6 novembre 2026**. Ceux dont la date d'effet est antérieure au 31 décembre 2026 seront pris en compte sur le traitement du mois de **décembre 2026**.

II. AVANCEMENT ACCELERE D'ECHELON

La participation des personnels éligibles à cette campagne en 2026-2027 est automatique. Elle ne nécessite aucune action de leur part.

Les personnels concernés seront informés le **26 mars 2027**, par courriel, de leur promotion ou de leur absence de promotion.

Les personnels ne bénéficiant pas de cette promotion à l'issue de la campagne seront éligibles à l'avancement d'échelon à l'ancienneté au cours de l'année 2027-2028.

III. HORS CLASSE

La participation des personnels éligibles à cette campagne est automatique. Elle ne nécessite aucune action de leur part.

Les personnels concernés seront informés le **25 juin 2027**, par courriel, de leur promotion ou de leur absence de promotion. Les tableaux d'avancement seront publiés à la même date sur l'intranet Ariane.

Les tableaux d'avancement pourront faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois suivant leur publication.

IV. CLASSE EXCEPTIONNELLE

La participation des personnels éligibles à cette campagne est automatique. Elle ne nécessite aucune action de leur part. Ils sont toutefois invités à compléter leur dossier I-Prof au plus tard le **9 avril 2027**, afin que leurs évaluateurs (corps d'inspection, chefs d'établissement) puissent avoir la connaissance la plus complète de leur parcours professionnel.

Les personnels concernés auront accès le **1^{er} juin 2027** par l'intermédiaire d'I-Prof aux avis et appréciations littérales portés par leurs évaluateurs sur leur dossier de promotion.

Ils seront informés le **2 juillet 2027**, par courriel, de leur promotion ou de leur absence de promotion. Les tableaux d'avancement seront publiés à la même date sur l'intranet Ariane.

Les tableaux d'avancement pourront faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois suivant leur publication.

V. RENDEZ-VOUS DE CARRIERE

La commission administrative paritaire académique (CAPA) compétente pour l'ensemble des personnels enseignants, d'éducation et psychologues se réunira le **2 février 2027**. Seront étudiés les dossiers des personnels ayant saisi cette

instance après avoir formulé un recours gracieux contre l'appréciation finale de leur rendez-vous de carrière 2025-2026 et pour lesquels l'administration a apporté une réponse défavorable.

Les décisions rendues par la CAPA seront communiquées aux personnels concernés au plus tard le 8 février 2027. En cas de rejet du recours, une réponse individualisée leur indiquera les motifs de ce refus.

Les personnels ayant bénéficié d'un rendez-vous de carrière en 2026-2027 auront accès à leur compte-rendu entre le 26 et le 28 août 2027, par l'intermédiaire d'I-Prof. Ils disposeront d'un délai de 15 jours pour y formuler leurs éventuelles observations. L'appréciation finale émise par le recteur leur sera notifiée au plus tard le 15 septembre 2027. S'ils souhaitent contester cette appréciation, ils seront invités à consulter la circulaire académique dédiée aux modalités de recours, qui paraîtra début septembre 2027.

RÉSUMÉ DU CALENDRIER DES OPÉRATIONS – ANNÉE 2026-2027

CAMPAGNE	NATURE DES OPÉRATIONS	TOUS LES CORPS
Avancement d'échelon à l'ancienneté	Affichage des nouveaux échelons sur I-Prof	6 novembre 2026
Avancement accéléré d'échelon	Affichage des nouveaux échelons sur I-Prof Communication des résultats	26 mars 2027
Hors classe	Consultation de l'avis des évaluateurs sur I-Prof ¹	25 juin 2027
	Publication des tableaux d'avancement et communication des résultats	25 juin 2027
	Période de recours gracieux	Du 25 juin au 25 août 2027
Classe exceptionnelle	Mise à jour du CV I-Prof par les personnels	Jusqu'au 9 avril 2027
	Consultation de l'avis des évaluateurs sur I-Prof	1 ^{er} juin 2027
	Publication des tableaux d'avancement et communication des résultats	2 juillet 2027
	Période de recours gracieux	Du 2 juillet au 2 septembre 2027
Rendez-vous de carrière	Commission administrative paritaire académique	2 février 2027
	Communication des résultats de la CAPA aux personnels concernés	8 février 2027
	Accès au compte-rendu de carrière 2026-2027 et saisie des observations	A partir du 26, 27 ou du 28 août 2027
	Notification de l'appréciation finale du rendez-vous de carrière 2026-2027	Au plus tard le 15 septembre 2027

¹ Concerne uniquement les personnels éligibles à un rendez-vous de carrière au titre du 9^{ème} échelon en 2025-2026 mais n'ayant pas pu en bénéficier

Pour le Recteur et par délégation
La secrétaire générale d'académie adjointe - DRH
Nathalie LAWSON